

# Organisation du dispositif et des acteurs



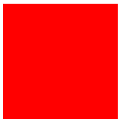
## Lancement de la campagne de lutte contre l'ambrosie 2015

Alison GRIMOND-TESTE service écologie et développement durable  
[agrimond-teste@grandlyon.com](mailto:agrimond-teste@grandlyon.com)

8 juin 2015 / Salle du Conseil  
DUCV/DPPA/SEDD/PP/AGT/002

# Sommaire

- Le cadre réglementaire
- Le rôle du référent intercommunal
- Le rôle du référent communal
- Flux des signalements des plants d'ambrosie



# Le cadre national

➤ **Création le 13 avril 2011 du Comité Parlementaire du suivi du risque ambroisie** (<http://www.parlementaires-ambroisie.fr>)

- sensibiliser le grand public et les décideurs à l'ambroisie
- valoriser les bonnes pratiques de lutte
- se faire l'écho des actions menées sur le terrain

## Proposition de loi visant à lutter contre l'ambroisie

- La **proposition** de loi enregistrée le 17 avril 2013 et soutenue par Alain Moyne-Bressand et 22 députés pour organiser la lutte contre l'ambroisie
- Le 5 décembre 2013, cette proposition de loi a été examinée par l'Assemblée nationale et **rejetée** en attendant d'un texte plus large intégrant d'autres envahissantes => nouveau dépôt en 2014 d'un nouveau texte
- Le 7 Avril 2015 : Amendement d'un texte dans la Loi de modernisation de notre système de santé : Art L1338-1 à L1338-4 du code de la santé publique (**sans décret d'application**)

➤ **Création de l'Observatoire des ambrosies le 21 juillet 2011**  
= centre de ressources de référence en matière d'ambrosie,  
chargé de rechercher, répertorier, valoriser et diffuser :



- la connaissance sur l'ambrosie : effets sur la santé et les milieux,
- les actions de prévention, de lutte, de formation et d'information à l'échelle nationale et internationale,
- les données scientifiques, les travaux et projets de recherche et leurs applications.

Lettrés d'informations :  
<http://www.ambrosie.info/pages/actu.htm>



**Pollens et semences**

**La lettre de l'Observatoire des ambrosies**

**Bilan de deux colloques du mois de septembre**

Du 12 au 14 septembre s'est déroulé le colloque Européen «NeoBiota 2012» à Pontevedra en Espagne. Cette conférence a porté sur les invasions biologiques, aussi bien animales que végétales. L'ambrosie a été évoquée, au travers d'exposés portant sur les vecteurs de dispersion de l'espèce, la modélisation de sa dispersion, la connaissance des atouts lui conférant un caractère invasif et enfin les enjeux sociaux liés à la plante. En parallèle, plusieurs membres du COST SMARTER (1), un programme européen qui prévoit d'explorer des solutions de gestion durables à l'horizon 2016, se sont réunis pour initier leurs travaux.

**Dans ce numéro :**

Bilan de deux colloques du mois de septembre

Quelques données scientifiques récentes

**"NEOBOTA 2012"**  
7th European Conference on Invasive Alien Species  
Pontevedra, 12-14 September 2012



# Cadre réglementaire au niveau régional

## P.R.S.E. 2 : Axe 4. Lutter contre les allergies polliniques

### ACTION 9 : RENFORCER LE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

#### ➤ **MESURE 19**

Assurer et maintenir la surveillance des pollens, développer la modélisation permettant l'anticipation de l'information et établir des cartographies.

#### ➤ **MESURE 20**

Mesurer l'impact médico-économique de l'exposition aux pollens allergisants.

#### ➤ **MESURE 21**

Prévenir en informant sur le potentiel allergisant des espèces végétales.

## P.R.S.E. 2 : Axe 4. Lutter contre les allergies polliniques

### ACTION 10 : RENFORCER LE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

➤ **MESURE 22**



Rechercher l'engagement des services de l'État et organismes concernés dans chaque département.

➤ **MESURE 23**

Mettre en place des référents ambroisie, organiser leur formation et les informer.

➤ **MESURE 24**

Créer des comités de pilotage dans chaque département et un comité de pilotage régional.

Des comités de pilotage régionaux et départementaux ont été créés afin de réunir à chaque niveau les principaux acteurs du territoire (RFF, AREA, CNR, Vicat, DDT, Région, ARS, Chambre d'Agriculture...) afin d'organiser la lutte de l'ambroisie.

# Cadre réglementaire au niveau départemental

## Arrêté préfectoral du 20 juillet 2000 relatif à la lutte contre l'ambrosie dans le département du Rhône

« rappelle que chaque propriétaire est responsable de prévenir et d'arracher les plants d'ambrosie sur les terrains lui appartenant »

Les propriétaires, locataires, ayants-droit ou occupants à quelque titre que ce soit, sont tenus de :

- 1- **prévenir** la pousse de plant d'ambrosie ;
- 2- **nettoyer et entretenir** tous les espaces où pousse l'ambrosie.

## Pour l'agriculture :

### Arrêté Préfectoral du 3 Juin 2003 fixant les règles relatives aux bonnes conditions agricoles et environnementales des terres du département du Rhône

- Fixe les règles de bonnes pratiques et d'entretien des surfaces enherbées : bandes enherbées, jachères fleuries, jachères faune...
- Attention aux règles spécifiques entrant en ligne de compte dans la lutte contre l'ambrosie sur ces surfaces.



# Le rôle du référent Intercommunal

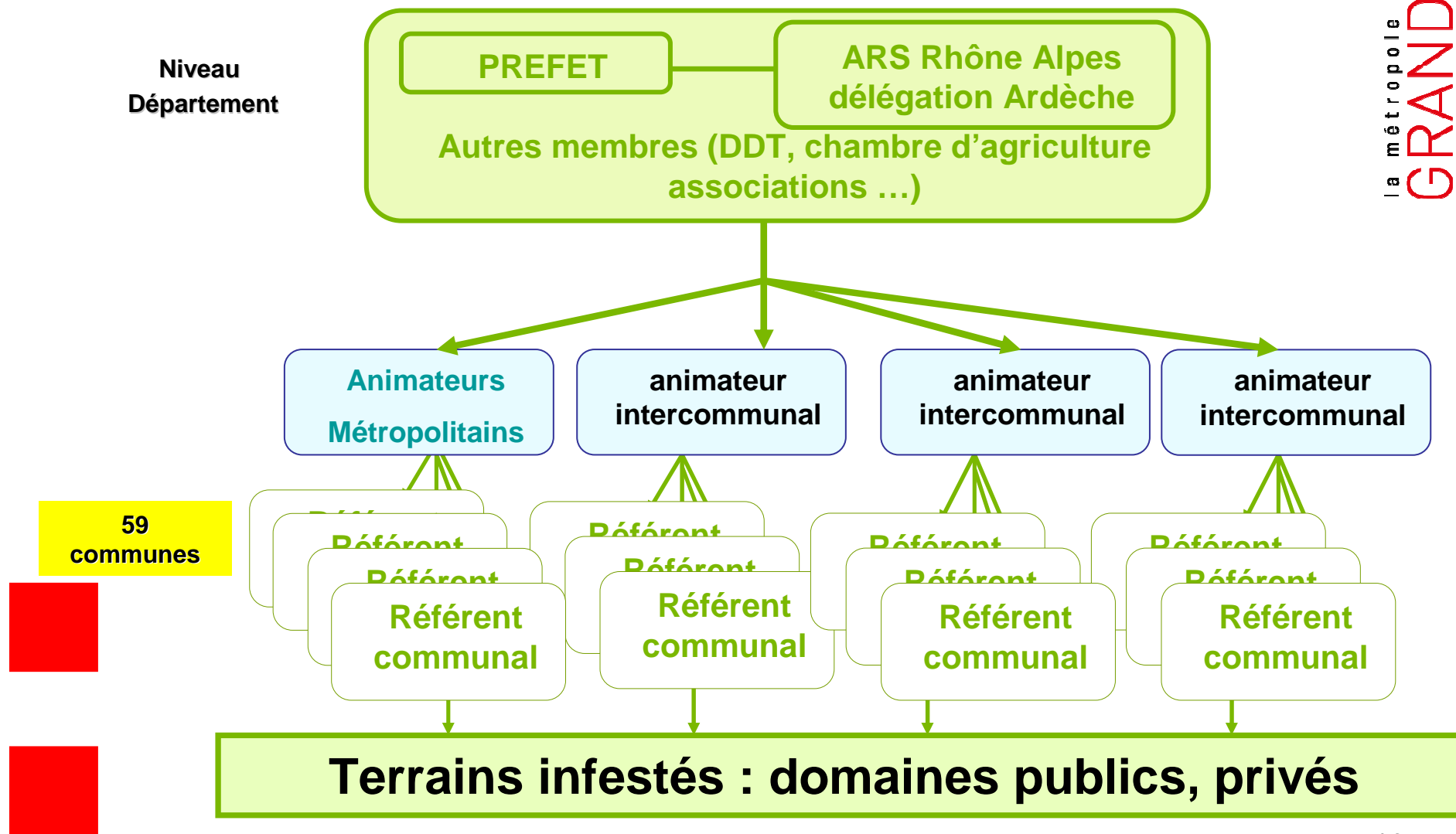


## Rôle des Intercommunalités dans la stratégie de lutte

- **Recenser les référents** ambroisie dans chaque commune
- **Former** les référents
- **Animer / motiver / encourager** le réseau de référents
- **Faire remonter vers l'ARS** les états des lieux ambroisie communaux et le vécu du réseau de référents
- **Communiquer** / informer (journal CC, réunions d'info, ...)



# Organisation départementale



# Pour la Métropole de Lyon vos interlocuteurs :

## Référent Elu

Pierre DIAMANTIDIS

[pdiamantidis@grandlyon.com](mailto:pdiamantidis@grandlyon.com)

09 52 74 67 06

06 14 68 86 96

## Référent technique

Alison GRIMOND-TESTE

[agrimond-teste@grandlyon.com](mailto:agrimond-teste@grandlyon.com)

04 26 99 37 14

# Le rôle des référents communaux

## Rôle des Référents Ambroisie

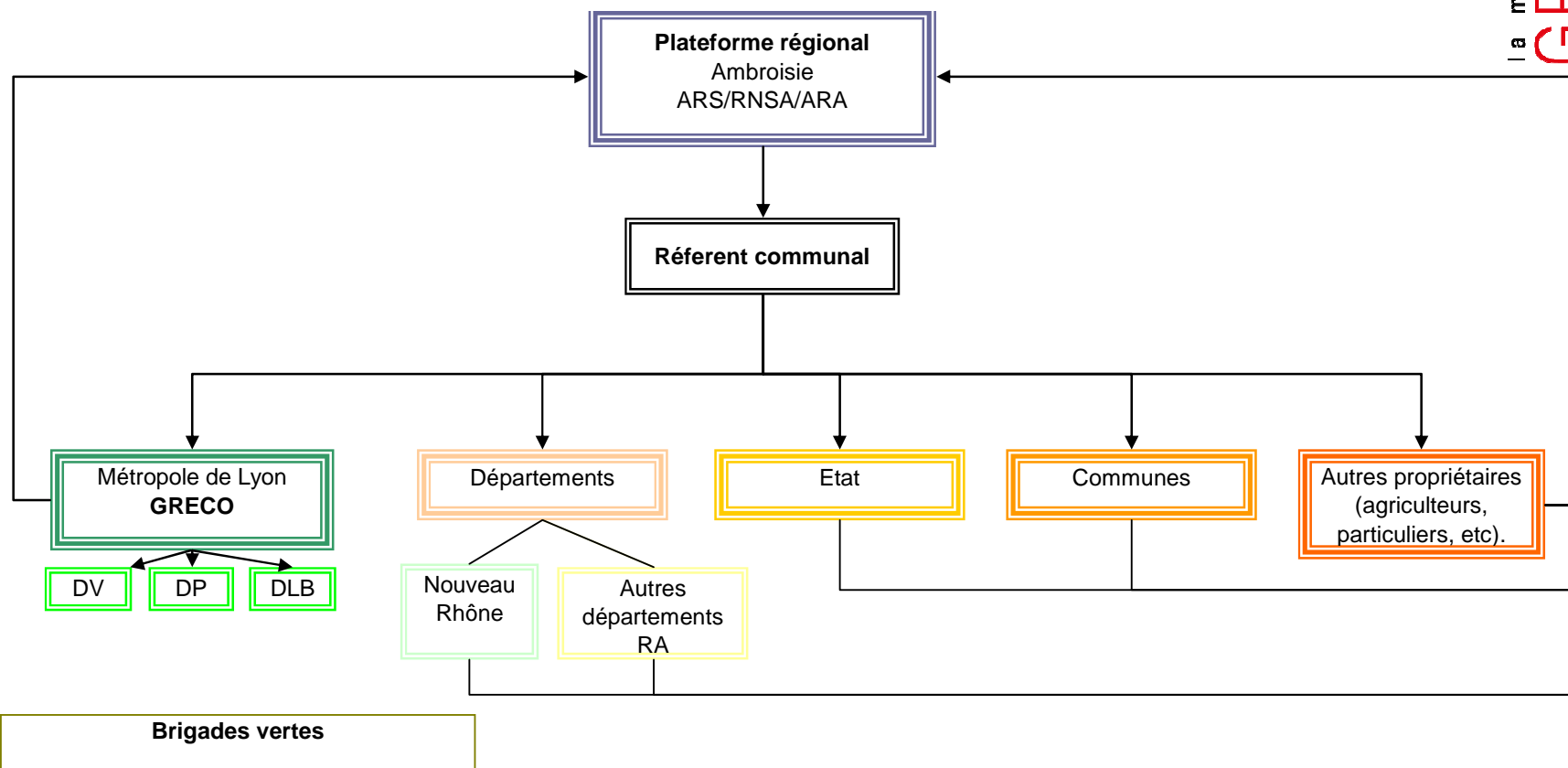
- Informer/Convaincre la population
- Diagnostiquer/suivre son territoire
- Orchestrer la lutte sur le territoire communal
- Faire remonter l'information

## Le référent ne détruit pas lui même les ambrosies !

- Il le fait faire sur le domaine public communal ou fait appel aux brigades vertes
- Il demande aux privés de le faire } **Rôle de médiateur**
- Il organise chaque année le suivi du territoire et orchestre la lutte



# Flux des signalements des plants ambroisie



Merci de votre attention !

